



Relevé de Décisions
Bureau Exécutif du 11 Avril 2008

Présents : JP Champion – JC Méric – H Bacchini – J Kerhoas – E Marliot – H Giraud – M Bouvet - D Tincelin – J Cathelineau - S Lasseaux – B David – C Peyras – P Gouard- B Bonneau – C Aubert– P Delhay – C Lemoine

Points	Thèmes et Commentaires
1	ADMINISTRATION
1-1	<u>Approbation des relevés de décisions</u>
Décision 1	Le BE approuve à l'unanimité le relevé de décisions du Bureau Exécutif du 14/03/08
1-2	<u>Opération Météo</u>
Décision 2	Le BE autorise la poursuite de l'étude et demande des précisions techniques. Une réunion avec les techniciens FFVoile et météostratégie devra servir à préciser le cahier des charges des pilotes à mettre en place pour tester ces produits de « visibilité météo » auprès des licenciés FFVoile. Une contre proposition financière devra être faite pour minimiser les coûts et risques de la FFVoile La décision finale de participer au financement et à la commercialisation de ces produits météo, ne pourra être prise qu'une fois les résultats des tests des pilotes connus et le business plan FFVoile/météostratégie connu.
1-3	<u>Affiliations</u>
Décision 3	Le BE prononce l'affiliation , au titre des Etablissements, de la SARL SPINOUT France, basée à Hyères (Ligue Côte d'Azur).
2	COMMISSION FORMATION
2-1	<u>Demande de reconnaissance des stages MACIF</u>
Décision 4	La MACIF organise des stages de survie et souhaiterait faire reconnaître ses formations. Le BE demande à Jacques Cathelineau d'étudier la mise en place d'une procédure de labellisation pour toutes les demandes de reconnaissance des stages de survie. La demande de la MACIF sera étudiée au regard de cette nouvelle procédure. Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain BE avant Septembre 2008.
3	COMMISSION SECURITE
3-1	<u>Journée sécurité</u>
Info	
3-2	<u>Reconnaissance SECURIMAR à l'ISAF</u>
Info et décision 5	La procédure qui doit être mise en place suite à la décision du BE (Point 2-1 des présentes) permettra d'évaluer et éventuellement de reconnaître les actions de Sécurimar par rapport aux stages de survie et de demander, en cas de cohérence vérifiée de la journée Sécurimar vis-à-vis des stages de survie, la reconnaissance de Sécurimar par l'ISAF Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain BE avant Septembre 2008.
4	DEVELOPPEMENT

4-1

Livret de certification**Décision 6**

Le BE se prononce favorablement sur la proposition 1 à savoir :
Faire du livret de certification FFVoile **le seul document de référence pour délivrer un niveau, attester de l'expérience et des compétences. Un outil au service des activités organisées par le club :**

- **Organiser les pratiques au sein du club**
- **Impliquer les jeunes dans le club**
- **Accéder aux formations fédérales**

Décision 7

Le BE donne son accord sur la proposition 2 permettant l'expérimentation de la diffusion du livret auprès des licenciés Jeunes, pour un coût estimé d'environ 2584 € HT + frais d'envois (pour 17 000 licenciés) et pris en charge en totalité par le département Voile Légère sous réserve du résultat de la CO.

Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour du prochain BE

4-2

Recours sur les Labels**RECOURS LABEL ECOLE FRANCAISE DE VOILE**

LIGUE	N° CLUB	NOM	Décision BUREAU
Auvergne	15006	CN Lastioules	Favorable
Auvergne	63902	EPIC Office de tourisme Lave AYDAT	Favorable mais engagement de l'EPIC de respecter les critères.
Bretagne	29006	SR Brest	Favorable
Bretagne	29S03	Nautiloe	Défavorable FERMETURE
Bretagne	56030	Foyer Laic de Lanester	Défavorable
Bretagne	56902	CN PEP ARZAL	Favorable sous réserve de délivrance minimale de 200 PVR.
Haute Normandie	76015	CV Valeriquais	Favorable
Ile de France	78014	Cercle de la voile des Boucles de la Seine	Défavorable

Décision 8**RECOURS LABEL COMPETITION**

LIGUE	N° CLUB	NOM	Décision BUREAU
Bretagne	29006	SR Brest	Favorable en EDS Der Favorable en EDC opti, solitaire, double
Bretagne	35004	Yacht Club de St Briac	Favorable en EDS et EDC habitable
Ile de France	78014	Cercle de la voile des Boucles de la Seine	Favorable reste attribué
Nelle Calédonie	9S210	Centre Animation Nautique IAI Ouvea	Favorable en EDS pav, cata, hab
St Pierre et Miquelon	CE002	Yacht Club de St Pierre	Favoable en EDS opti, der, cata Favorable en EDC opti

RECOURS LABEL LOISIR

LIGUE	N° CLUB	NOM	Décision BUREAU
Bretagne	29S03	Nautiloe	Défavorable FERMETURE
Bretagne	35004	Yacht Club de St Briac	Favorable

Champagne Ardennes	08006	US Ayvelles Voile	Favorable
Picardie	60006	Cercle de Voile de Therdonne	Favorable

Pour l'EPIC Office de tourisme Lave AYDAT, penser à prévenir la ligue ainsi que pour le CV des Boucles de la Seine où un courrier sera envoyé à la ligue

5

HAUT NIVEAU

5-1

Décision 11

Primes aux athlètes

Le BE décide d'attribuer les primes suivantes pour 2008 :
Podium Championnat du Monde : 1^{er} 5000 € - 2^{ème} 3500 € - 3^{ème} 2000 €
Podium Championnat d'Europe : 1^{er} 3500 € - 2^{ème} 1500 € - 3^{ème} 1000 €

6

6-1

COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE

Décision 12

Insertion publicités dans les règles de courses 2009-2012

6-2

Le BE donne son accord pour la vente d'espaces publicitaires dans le recueil des Règles de Courses 2009-2012.

Décision 13

Règles d'initiation à la régates

Le BE décide de retenir l'option1 (application de règles extraites des RCV standard regroupant les principales règles de route -Bâbord/Tribord, Rattrapant/ Rattrapé, sous le vent/au vent, éviter le contact, et contournement des marques) sans aucune modification du texte de ces règles). Ces dispositions s'adressent aux régates de grade 5 que si cela est spécifié dans les instructions de course.

6.3

Il devra être mis en place si possible la présence d'un « conseiller » actif sur l'eau (éducateur, entraîneur ou arbitre) pour aider au respect de ces règles et à leur compréhension.

Décision 14

Convention d'arbitrage et affectation d'un pourcentage à la CCA

7

Le BE se prononce contre la retenue d'un pourcentage sur la rémunération des arbitres au profit de la CCA pour leur formation.

7-1

COMMISSION GESTION D'EPREUVES

Décision 15

Rajout d'un membre au sein de la Commission Gestion d'épreuves

8

Le BE décide de nommer Christian Peyras

8-1

DIVERS

Décision 16

Nomination d'un responsable du département Habitable

8-2

Le BE décide de nommer, à l'unanimité Corinne AUBERT comme responsable du département Habitable et de proposer au prochain Conseil d'Administration de la nommer Vice Présidente de la FFVoile.

Décision 17

Renouvellement de la délégation de la FFVoile au MSJS

Le BE donne son accord pour solliciter auprès du ministère de tutelle la demande de délégation pour la discipline Kite Surf dans le cadre du renouvellement de la délégation pour les disciplines Voile notamment car cette discipline est rattachée au niveau International à l'ISAF.